



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-cinquième session

Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point 4 b) de l'ordre du jour

Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

Additif

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa quarante-cinquième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé à la Conférence des Parties d'examiner et d'adopter à sa vingt-deuxième session le projet de conclusions ci-après :

Composition du Groupe consultatif d'experts

La Conférence des Parties a invité un représentant des Parties non visées à l'annexe I de la Convention qui ne sont pas représentées, dans le Groupe consultatif d'experts des communications nationales desdites Parties, par l'intermédiaire des groupes visés au paragraphe 3 de l'annexe à la décision 3/CP.8, à continuer de participer aux travaux du Groupe en qualité d'observateurs.

